



Le verger témoin : expérimentation grandeur nature entre la législation et les pratiques

Daniel SAUVAITRE – Président

Association Nationale Pommes et Poires



Le verger témoin

- Objet : Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Problématiques de l'arrêté pour la filière arbo :
 - Vitesse du vent > 19 km/h
 - Délais de rentrée de 6 à 48 h selon la phrase de risque de la spécialité appliquée
 - Zones non traitées de 5 à 100 m
 - ...



Expérimentation grandeur nature

- Période : mars à septembre 2008.
- Verger de 15 ha représentatif d'une exploitation arboricole française moyenne.
- Encadrement de l'expérimentation par le CEFEL de Montauban, une commission de producteurs, un expert judiciaire et un huissier.
- Résultat : perte totale de la récolte par manque de protection du verger contre la tavelure.









Association Nationale Pommes et Poires

Une solution : Faire confiance aux professionnels agréés Charte PFI

- Une démarche de progrès initiée par la filière en 1997.
- Une garantie en matière de traçabilité, de sécurité du consommateur et de respect de l'environnement.
- Un cahier des charges contrôlé par un organisme de contrôle externe.
- Un accompagnement technique des arboriculteurs: CTIFL, stations régionales d'expérimentation, conseillers techniques terrain...



Association Nationale Pommes et Poires





Association Nationale Pommes et Poires

